



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le 12/02/2021

ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_002-DE

SLO

BUDGET PRIMITIF 2021

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 FEVRIER 2021**

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le 12/02/2021 
ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_002-DE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2021

III. Des recettes de fonctionnement atones

IV. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré la crise

V. Un autofinancement qui se maintient à un niveau élevé

VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement qui reste soutenable

RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

- **La crise sanitaire creuse le déficit public à hauteur de 11,3% du PIB** et la dette publique devrait atteindre environ 120% du PIB en 2020 ;
- De fortes incertitudes sur la vigueur de la reprise économique en 2021 et **un PIB français qui ne retrouverait son niveau d'avant crise qu'à la toute fin de l'année 2022** ;
- Comme les autres collectivités locales, l'agglomération est durement touchée par la crise sanitaire. **Les pertes pour notre EPCI devraient atteindre 1,6 M€ en 2020** ;
- **Vers une plus grande dépendance vis à vis des recettes fiscales de l'Etat** : remplacement de notre TH par une fraction de TVA et baisse des impôts de production dès 2021 (CVAE, CFE et TFPB) ;
- Une dotation globale de fonctionnement constante pour la quatrième année consécutive au niveau national ;
- **Une actualisation des bases fiscales proche de 0 (+0,2%)** ;
- Un FPIC gelé au niveau national à un milliard d'euros pour la sixième année consécutive ;
- **Des fondamentaux financiers qui restent solides ce qui nous permet d'accroître fortement notre investissement en 2021 pour soutenir les entreprises locales.**

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le 12/02/2021 
ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_002-DE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2021

III. Des recettes de fonctionnement atones

IV. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré la crise

V. Un autofinancement qui se maintient à un niveau élevé

VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement qui reste soutenable

BP 2021 : VISION CONSOLIDÉE (OPÉRATIONS OPÉRATIONS D'ORDRE)

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le 12/02/2021
ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_002-DE

BUDGET CONSOLIDE				
	BP 2020	BP 2021	Evolution 2020 - 2021	
FONCTIONNEMENT	105 887 207 €	105 167 287 €	-719 920 €	-0,7%
INVESTISSEMENT	68 930 830 €	80 922 771 €	+11 991 941 €	+17,4%
TOTAL	174 818 037 €	186 090 058 €	+11 272 021 €	+6,4%

- **Le budget primitif (BP) pour 2021 s'équilibre**, tous mouvements pris en compte (opérations d'ordre comprises) **à 186 090 058 €, affichant une progression sensible par rapport à 2020 : +6,4%** (+11 272 021 €).
- **Cette croissance du budget est concentrée sur la section d'investissement** avec une augmentation des crédits de 12 M€.
- **Une maîtrise de la section de fonctionnement** qui se poursuit avec une évolution des dépenses totales de -0,7%.

BP 2021 : VISION CONSOLIDÉE (SUITE)

BUDGET 2021 ENSEMBLE DES OPERATIONS COMPTABLES (REELLES + ORDRE) : REPARTITION PAR BUDGET

Budgets	Fonctionnement	Investissement	Total	% du total
Budget général	63,13 M€	40,54 M€	103,67 M€	55,7%
Budget transports urbains	6,65 M€	5,66 M€	12,30 M€	6,6%
Budget assainissement collectif	8,51 M€	7,36 M€	15,87 M€	8,5%
Budget zones d'activité	0,38 M€	0,33 M€	0,71 M€	0,4%
Budget assainissement non collectif	0,09 M€	0,07 M€	0,16 M€	0,1%
Budget parking	0,08 M€	0,45 M€	0,53 M€	0,3%
Budget photovoltaïque	0,12 M€	0,10 M€	0,22 M€	0,1%
Budget ZAC Innoprod	8,85 M€	8,67 M€	17,52 M€	9,4%
Budget ZAC RIEUMAS	8,44 M€	8,06 M€	16,50 M€	8,9%
Budget Immobilier Economique	0,45 M€	2,00 M€	2,45 M€	1,3%
Budget Eau Potable	8,47 M€	7,69 M€	16,16 M€	8,7%
Total	105,17 M€	80,92 M€	186,09 M€	100,0%

- Le budget de la communauté d'agglomération se compose **d'un budget général et de 10 budgets annexes**.
- Le budget annexe eau potable est le dernier créé (1^{er} janvier 2020). **Il s'élève à 16,16 M€, soit 8,7% du budget consolidé de l'agglomération.**
- **Les 4 principaux budgets de l'agglomération** (général, transports urbains, assainissement collectif et eau potable) **concentrent 79,5% des crédits votés.**
- **Le poids des budgets de ZAC (18,3%) est à relativiser** car ces budgets sont quasi exclusivement composés d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains aménagés (transferts de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement).

BP 2021 : VISION CONSOLIDÉE (OPÉRATIONS RÉELLES)

BUDGET CONSOLIDE				
	BP 2020	BP 2021	Evolution 2020 - 2021	
FONCTIONNEMENT	68 757 294 €	67 236 733 €	-1 520 561 €	-2,2%
INVESTISSEMENT	49 167 713 €	60 418 081 €	+11 250 368 €	+22,9%
TOTAL	117 925 007 €	127 654 814 €	+9 729 807 €	+8,3%

- En déduisant l'ensemble des opérations d'ordre qui sont équilibrées en dépenses et en recettes (amortissements, virements entre sections, opérations de valorisation des stocks,...), **les dépenses réelles** (celles donnant lieu à décaissement de trésorerie) **du BP 2021 s'établissent à 127,65 M€** contre 117,93 M€ au BP 2020 (+8,3%) : **67,23 M€ en section de fonctionnement (-1,52 M€) et 60,42 M€ en section d'investissement (+11,25 M€).**

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le 12/02/2021 
ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_002-DE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2021

III. Des recettes de fonctionnement atones

IV. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré la crise

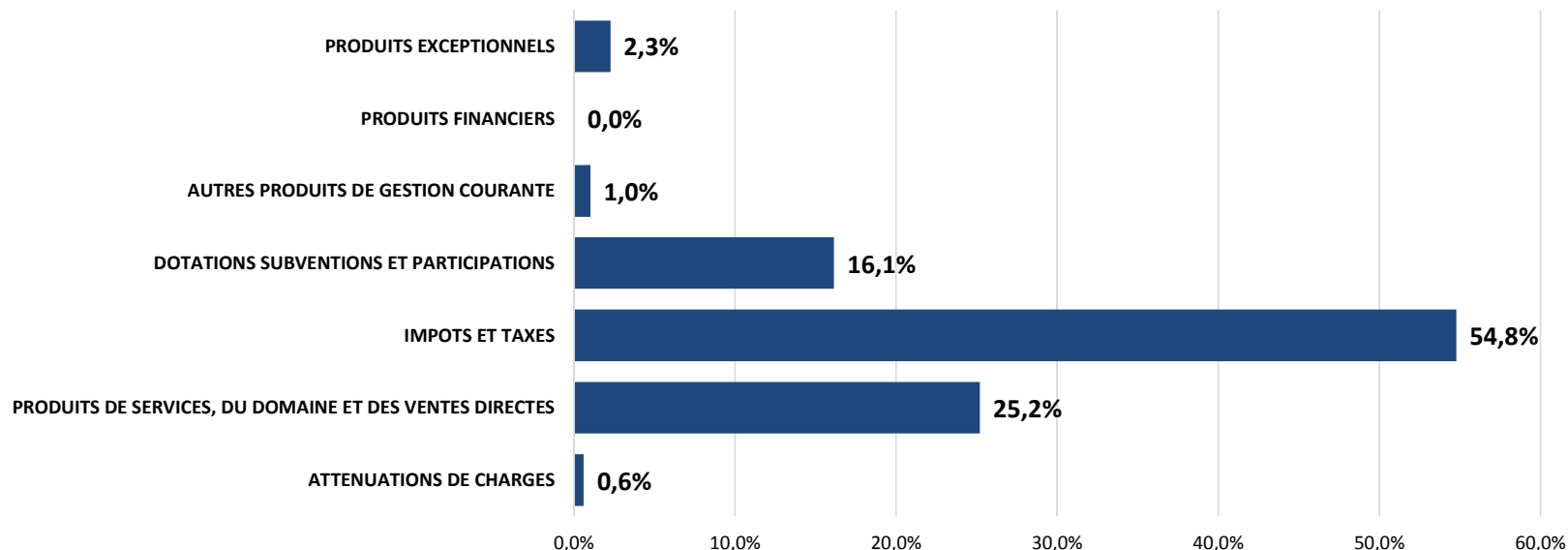
V. Un autofinancement qui se maintient à un niveau élevé

VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement qui reste soutenable

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : VISION CONSOLIDÉE

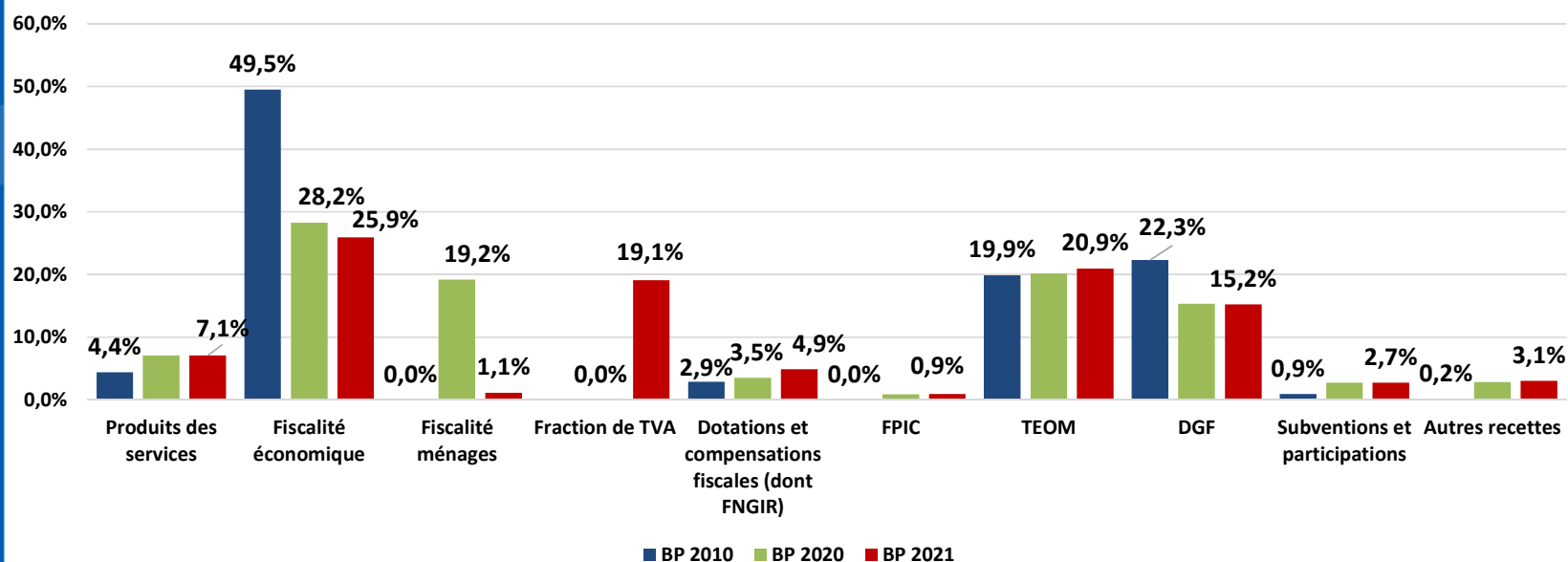
Structure des recettes réelles de fonctionnement consolidées du BP 2021



	BP 2021
ATTENUATIONS DE CHARGES	525 000 €
PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET DES VENTES DIRECTES	21 894 564 €
IMPOTS ET TAXES	47 595 800 €
DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	14 017 571 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	888 266 €
PRODUITS FINANCIERS	10 218 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 977 177 €
TOTAL RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	86 908 596 €
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	18 258 690 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	105 167 287 €

UNE PLUS GRANDE DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES RECETTES FISCALES DE L'ÉTAT

Evolution de la structure des recettes réelles de fonctionnement (budget général)



UNE PLUS GRANDE DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES RECETTES FISCALES DE L'ÉTAT

- Au BP 2021, les recettes réelles de fonctionnement du budget général s'élèvent à 62,36 M€. **Elles progressent de +0,9% par rapport au BP 2020.**
- **La fiscalité directe représente 27% des ressources de ce budget contre plus de 47% au BP 2020 :** 25,9% pour la fiscalité « économique » et 1,1% pour la fiscalité « ménages ».
- **C'est le poste de recettes qui a connu le plus de mutations ces 10 dernières années** avec tout d'abord un basculement de la fiscalité économique vers la fiscalité « ménages » suite à la suppression de la taxe professionnelle en 2010/2011 (transfert de la taxe d'habitation départementale), et ensuite avec la disparition de la taxe d'habitation à partir de 2021 et son remplacement par une fraction de TVA. **Cette dernière représente 19,1% des recettes du budget général en 2021, ce qui réduit fortement l'autonomie fiscale de l'agglomération et accroît notre dépendance vis-à-vis des recettes fiscales de l'Etat.**
- **Le poids de la fiscalité économique diminue de 2,3 points de pourcentage au BP 2021 suite à la baisse des impôts de production décidée par l'Etat dans le cadre du plan de relance.** Cette mesure se traduit pour l'agglomération par une baisse de 50% de la contribution foncière acquittée par les entreprises industrielles. **Cette réduction d'impôt, estimée à 1,7 M€, est intégralement compensée par l'Etat,** ce qui explique l'augmentation du poids des « dotations et compensations fiscales » au BP 2021 (+1,4 points de pourcentage par rapport au BP 2020).
- **Viennent ensuite la TEOM (20,9%) et la DGF (15,2%).** Le poids de la TEOM a très légèrement progressé (+1 point de pourcentage par rapport à 2010) pour faire face à l'augmentation des coûts de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères. En revanche, celui de la DGF a subi une forte érosion en raison de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics (-7,1 points de pourcentage entre le BP 2010 et le BP 2021).
- Enfin, **la part des produits des services et des autres recettes progresse** suite au transfert de la compétence « voirie » (droits de stationnement, redevances d'occupation du domaine public, redevances d'affermage, forfait post-stationnement...).

UNE STABILITÉ DU PRODUIT FISCAL DIRECT

- Pour le BP 2021, **le produit fiscal direct y compris compensations fiscales est estimé à 31,5 M€** contre 31,6 M€ en 2020 (montant encaissé), soit une légère diminution de -0,4%.
- **Les hypothèses retenues sont les suivantes :**
 - ✓ Revalorisation forfaitaire des bases : +0,2% ;
 - ✓ Evolution physique des bases (nouvelles populations / nouvelles constructions) : hypothèse prudente de +1%, conforme à la tendance des années passées ;
 - ✓ **Stabilité des taux de CFE, de taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires** ;
 - ✓ CVAE : prise en compte de l'estimation transmise par les services fiscaux et réalisée sur la base des recettes encaissées par l'Etat en novembre 2020. **Le produit de cette taxe diminuerait de 70 K€ (4,91 M€ contre 4,98 M€ en 2020). Ce chiffre est à prendre avec prudence et pourrait être revu lors de la notification définitive en mars 2021 ;**
 - ✓ TASCOT et IFER : reconduction des produits 2020 ;
 - ✓ **Une fraction de TVA égale au produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales 2020 y compris compensations fiscales (précédemment imputées au chapitre 74 « dotations, subventions et participations » à hauteur de 856 K€), soit 11,8 M€ ;**
 - ✓ Maintien d'un produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 532 K€ ;
 - ✓ Diminution de 50% de la cotisation foncière des entreprises industrielles. **Cette baisse d'impôt de 1,7 M€ sera intégralement compensée par l'Etat (transfert de recettes vers le poste « compensations fiscales » - chapitre 74 « dotations, subventions et participations »).**

UNE STABILITÉ DU PRODUIT FISCAL DIRECT

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
 Reçu en préfecture le 12/02/2021
 Affiché le 12/02/2021
 ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_002-DE

Evolution du produit fiscal direct y compris compensations fiscales

K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021	évol. 19/20
+ Contributions directes	23 868	25 384	26 250	25 723	26 534	26 846	27 320	27 826	28 953	29 456	28 479	-3,3%
Impôts ménages (TH et FNB) (1)	9 437	9 802	10 080	10 143	10 564	10 443	10 523	10 687	11 500	11 509	555	-95,2%
Fraction de TVA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 809	
Produit de CFE (2)	8 780	9 870	9 836	9 402	9 695	9 803	9 976	10 416	10 281	10 665	9 077	-14,9%
Produit de la CVAE	3 752	3 794	4 308	4 141	4 439	4 501	4 381	4 591	5 051	4 975	4 909	-1,3%
Produit de l'IFER	305	340	346	367	385	395	410	416	429	448	449	+0,2%
Taxe additionnelle FNB	103	103	107	106	110	111	115	117	124	120	120	+0,2%
Produit de la TASCOM	1 188	1 228	1 348	1 256	1 232	1 272	1 684	1 393	1 496	1 560	1 560	+0,0%
Rôles supplémentaires	303	247	225	309	109	322	231	206	72	178	0	-100,0%
+ Comp ^s fiscales (3)	999	937	866	795	783	647	741	762	972	1 083	1 943	+79,4%
+ DCRTP	402	410	388	388	388	388	388	388	355	338	338	+0,0%
+ FNGIR	698	744	738	738	738	738	738	737	737	737	737	-0,0%
= Impôts locaux "larges" (yc compensation fiscales)	25 967	27 474	28 241	27 644	28 442	28 619	29 186	29 712	31 017	31 614	31 497	-0,4%
évolution		+5,8%	+2,8%	-2,1%	+2,9%	+0,6%	+2,0%	+1,8%	+4,4%	+1,9%	-0,4%	

2011 - 2020 : produits réellement encaissés - 2021 : prévisions

(1) à partir de 2021 les impôts ménages sont composés de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe sur le foncier non bâti

(2) y compris dégrèvement exceptionnel voté en 2020 pour les secteurs particulièrement impactés par la crise de la COVID-19 qui s'impute en dépense de fonctionnement (chapitre 014 - atténuations de produits)

(3) à compter de 2021 la compensation d'exonération de taxe d'habitation (0,86 M€) est intégrée dans la fraction de TVA transférée par l'Etat. Par ailleurs la baisse de CFE pour les entreprises industrielles (1,7 M€) est intégrée dans les compensations fiscales versées par l'Etat à compter de 2021.

AUCUNE AUGMENTATION DE LA FISCALITE

- Pour la 13^{ème} année consécutive les taux de fiscalité directe seront maintenus en 2021.
- Le vote définitif des taux interviendra en avril prochain après la notification des bases d'imposition par les services de l'Etat.
- L'évolution du produit fiscal est donc issue de la seule croissance des bases d'imposition.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%
TAXE D'HABITATION (1)	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%
TAXE FONCIER NON BATI	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%

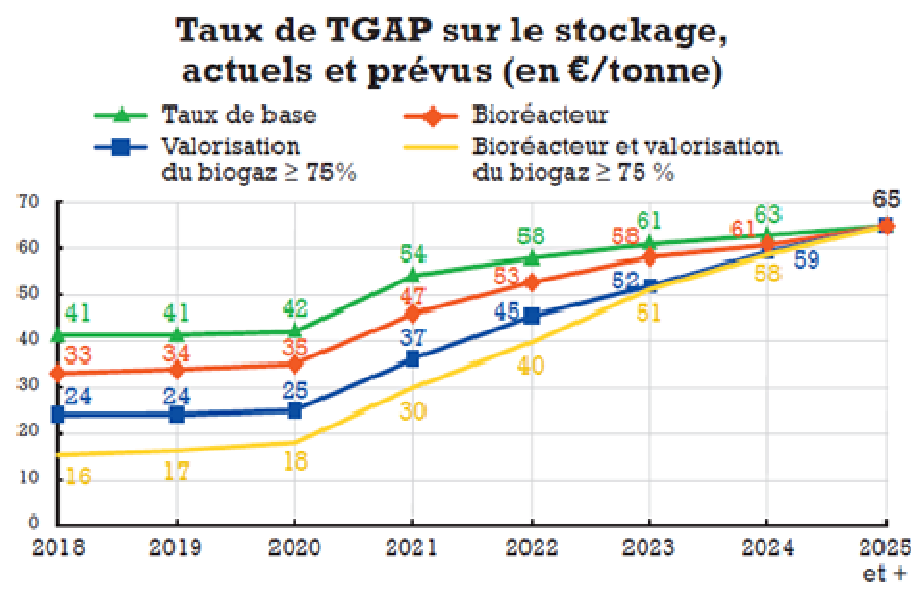
(1) taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter de 2021

RECETTES AFFECTÉES À LA GESTION DES DÉCHETS

- **Le produit de la TEOM est calculé** chaque année en fonction du coût de la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire, **de manière à parvenir à l'équilibre des dépenses et des recettes.**
- **Le montant inscrit au BP 2020 s'élève à 12,93 M€ (+3,2% par rapport au montant encaissé en 2020).** Comme pour la fiscalité directe, les taux de TEOM seront fixés lors du conseil communautaire du mois d'avril prochain, une fois que les services de l'Etat auront notifié les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2021.
- **Un taux sera fixé par zone de service.** Depuis 2015, les taux de TEOM sur le territoire de l'agglomération sont harmonisés à l'intérieur des 3 zones de service.
- **En 2020, l'agglomération a encaissé un produit de 12,53 M€, avec un taux moyen pondéré sur le territoire de 12,88%** (12,65% sur la zone A (Albi), 13,55% sur la zone B (Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Puygouzon, Lescure d'Albigeois, Saliès, Saint-Juéry) et 12,85% sur la zone C (Castelnau de Lévis, Le Séquestre, Marssac, Terssac, Rouffiac).

RECETTES AFFECTÉES À LA GESTION DES DÉCHETS

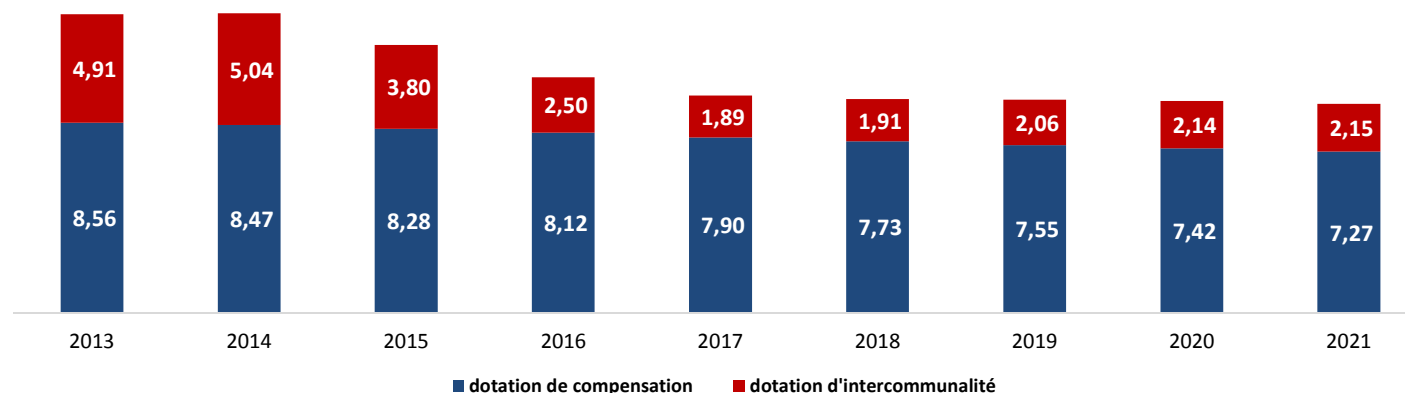
- Les dépenses de la collectivité sont impactées par l'évolution de la Taxe Générale pour les Activités Polluantes (TGAP). **Le taux de cette taxe va progresser de +66% pour atteindre 30 €/tonne en 2021 (18 €/tonne en 2020). Cette dynamique va se poursuivre dans les prochaines années avec un taux de TGAP qui atteindra 65 €/tonne à l'horizon 2025.**
- Parallèlement, les coûts de traitement issus du marché avec Trifyl augmentent de +30% en 2021 (72 € HT / tonne contre 55,50 € HT / tonne en 2020).**
- Au total il est prévu une augmentation des coûts de traitement de +925 K€ en 2021** qui sera partiellement compensée par des économies sur les coûts de collecte (190 K€ - collecte sélective et prévention).
- Ces évolutions nous imposent d'étudier de nouveaux modes de financement de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères comme la mise en place de la redevance spéciale à partir de 2021 afin de réduire le volume de déchet produit à la source. Le niveau attendu de cette recette est de 400 K€ en 2021.**



UNE DGF QUI DEVRAIT DIMINUER DE -1,4%

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux collectivités locales devrait s'élever en 2021 pour l'agglomération à 9,42 M€, **soit une baisse de -1,4% par rapport au montant encaissé en 2021.**
- Elle se compose d'une dotation d'intercommunalité** répartie en fonction de la population, du potentiel fiscal, du coefficient d'intégration fiscale et du revenu par habitant **et d'une dotation de compensation** (ex compensation pour suppression de la part « salaires » de taxe professionnelle).

Evolution de la DGF



- Entre 2013 et 2017, la DGF de l'agglomération a diminué de -3,68 M€** en raison de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics (-27,3%). **Ce prélèvement a été effectué sur la dotation d'intercommunalité.**
- Cette ponction s'est interrompue à partir de 2018. **Entre 2018 et 2020, la dotation d'intercommunalité a progressé de 230 K€ (+12%)** en raison de la mutualisation au niveau national des contributions individuelles à l'effort de redressement des comptes publics. **Grâce à son bon niveau d'intégration fiscale (CIF supérieur à 35%), l'agglomération bénéficie d'une garantie de maintien de sa dotation par habitant.** Pour 2021, nous avons retenu une hypothèse prudente d'augmentation de +0,5%.
- Le montant de la dotation de compensation devrait baisser quant à lui de -2%.** Cet écrêtement qui est effectué sur l'ensemble des EPCI a pour objectif d'alimenter les dotations de péréquation du bloc communal (dotations de solidarité urbaine et rurale).

FPIC : UNE INSCRIPTION AU MINIMUM

- **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) versé par l'Etat aux collectivités locales est plafonné pour la 6^{ème} année consécutive à 1 milliard d'euros.**
- **Depuis 2015, le territoire de l'Albigeois est bénéficiaire du FPIC.** Le montant alloué en 2020 s'élevait à 2 169 123 €.
- **Parallèlement, nous sommes devenus pour la première fois contributeur à ce dispositif de péréquation en 2017.** Le niveau de cette contribution était de 160 468 € en 2020.
- **Déduction faite de ce prélèvement, le solde du FPIC reversé au territoire s'élevait donc à 2 008 6551 € en 2020.**
- La répartition de « droit commun » a de nouveau été retenue (répartition en fonction du CIF) en 2020. **La communauté d'agglomération bénéficie d'une dotation (nette de la contribution) de 1 063 881 € (soit 52,96% correspondant au niveau d'intégration intercommunale) et les communes se sont réparties la somme de 944 774 € (soit 47,04% pour les dépenses restant au niveau communal).**
- L'Albigeois étant toujours très proche du seuil d'inéligibilité en 2020 (702^{ème} sur 745 territoires éligibles), nous avons par prudence fait l'hypothèse d'une perte d'éligibilité en 2021. **La somme inscrite au BP 2021 (575 000 €) est donc équivalente à 50% du montant perçu en 2020, soit le niveau de garantie en cas de perte d'éligibilité.**
- **La contribution de 2021 est quant à elle estimée à 100 000 € (84 995 € en 2020).**

LES PRODUITS DES SERVICES

- **Le montant prévu au budget général 2020 s'élève à 4,84 M€, soit 7,1% de nos recettes réelles de fonctionnement. Ce poste de recette est impacté négativement par la baisse de fréquentation des équipements aquatiques liée à la crise sanitaire (-400 K€ par rapport au BP 2020) :**
 - ✓ Équipements aquatiques : 0,55 M€ ;
 - ✓ Revente des matériaux collectés : 0,95 M€ ;
 - ✓ **Mise en place de la redevance spéciale : 400 K€. Cette ressource permettra d'absorber environ la moitié de la hausse des coûts de traitement supportés par l'agglomération en 2021.**
 - ✓ Droits de stationnement : 1,23 M€ ;
 - ✓ Forfait post stationnement : 220 K€ ;
 - ✓ Remboursements (mises à disposition, refacturations entre budgets...) : 0,77 M€ ;
 - ✓ Redevances d'occupation du domaine public (voirie, NRAZO) : 145,33 K€ ;
 - ✓ Médiathèques : 83,62 K€ ;
 - ✓ Chenil : 18 K€.

PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANT GÉNÉRAL)

- Ces recettes s'élèvent à 722 566 € sur le budget général, contre 721 858 € au BP 2020 (+0,1%).
- Elles sont principalement composées des redevances versées par les délégataires de services publics : Qpark (347 K€), Interparking (360 K€) et le marché de Jarlard (3 500 €).
- Le solde (12 070 €) correspond à des locations immobilières.

RECETTES AFFECTÉES AU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

- Le versement mobilité est une taxe perçue par le budget annexe transports urbains. **Elle est due par les entreprises et les administrations de 11 salariés et plus (9 précédemment).** Elle est assise sur la masse salariale.
- **Elle représentait une recette de 4,14 M€ en 2019**, soit 70% des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe transport urbain de l'agglomération hors subvention d'équilibre. **Elle a progressé de +2,7% par an entre 2010 et 2019.**
- **Son taux est actuellement de 0,6% et il est inchangé depuis 2008.** Il est plafonné en fonction de la taille de la collectivité, de son classement ou non en zone touristique et des projets menés (transport en commun en site propre).
- Le seuil d'assujettissement de la taxe a été relevé de 9 à 11 salariés en 2016. **En contrepartie de cette mesure, l'agglomération a perçu une compensation d'un montant de 41 781,62 € en 2018, 43 615,25 € en 2019 et 22 929,14 € en 2020.** Depuis 2020, cette compensation est intégrée dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers versés par l'Etat aux collectivités locales. **Elle a donc été réduite de 50% en 2020 soit une perte de recettes de 22,9 K€ pour l'agglomération.**

RECETTES AFFECTÉES AU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

- **Le produit du versement transport est directement lié à la vitalité économique du territoire dont il est d'ailleurs l'un des indicateurs. Il a par conséquent été pleinement impacté par la crise sanitaire.** En effet, le dispositif d'activité partielle utilisé massivement depuis le début de la crise génère le paiement par l'Etat d'une indemnité au salarié. Cette dernière est un revenu de remplacement qui n'est pas assujetti aux cotisations et contributions de sécurité sociale. Ainsi, la généralisation du chômage partiel entraîne un manque à gagner potentiellement important pour les autorités organisatrices de la mobilité.
- **Le montant de versement transport inscrit au BP 2021 s'élève à 3,9 M€, soit une estimation de perte de recettes de 225 K€ par rapport à la situation d'avant crise.**
- Les recettes commerciales ont progressé de +5% / an entre 2013 et 2019. **Les inscriptions budgétaires 2021 relatives aux recettes commerciales s'élèvent à 700 K€.** Cette prévision tient compte, comme pour le versement transport, des effets de la crise sanitaire sur la fréquentation du réseau, avec une diminution des inscriptions budgétaires de 50 K€ par rapport au BP 2020.

PRODUITS DES SERVICES BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- **Le montant des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe assainissement collectif est de 7,65 M€.** Le financement de ce budget annexe est assuré par :
 - ✓ La redevance d'assainissement collectif : 5,215 M€ ;
 - ✓ La redevance de modernisation des réseaux collectée pour le compte de l'agence de l'eau : 0,9 M€ ;
 - ✓ La facturation des travaux de branchement : 0,28 M€ ;
 - ✓ La participation pour l'assainissement collectif et autres prestations diverses : 0,6 M€ ;
 - ✓ La prime d'épuration : 0,18 M€ ;
 - ✓ La vente de biogaz : 0,28 M€ ;
 - ✓ Contrôles de conformité : 60 K€ ;
 - ✓ Frais de traitement vidangeurs : 56 K€ ;
 - ✓ Le remboursement de frais pour l'assainissement pluvial : 76,5 K€.
- La gestion de l'assainissement collectif est soumise à une contrainte particulière puisque ce budget doit impérativement assurer l'intégralité du financement de ses dépenses par ses ressources propres, **sans possibilité pour le budget général d'y contribuer.**
- **Les tarifs des redevances ont augmenté de +2,75% en août 2019** afin de permettre un renouvellement du réseau d'eaux usées de 1,5% par an ce qui correspond à la moyenne nationale (environ 3 M€ HT d'investissements par an).
- **Aucune augmentation de tarif n'a été votée en 2020. Les tarifs 2020 ont été reconduits au 1^{er} janvier 2021.**

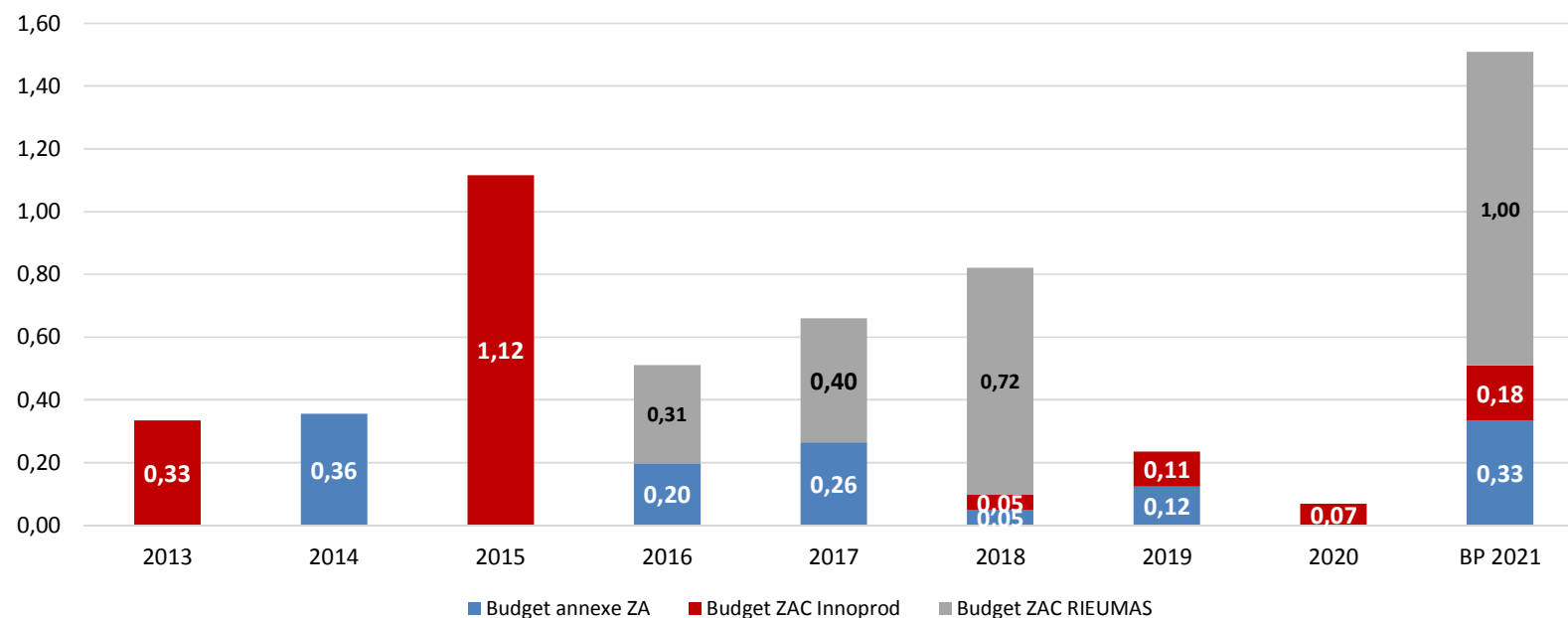
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE (4 COMMUNES)

- **Suite au transfert de la compétence eau potable, les tarifs des redevances des 4 anciennes régies ont été reconduits au 1^{er} janvier 2020. Le conseil communautaire a décidé, le 15 décembre dernier, de maintenir ces tarifs au 1^{er} janvier 2021, soit :**
 - ✓ **Albi** : part fixe de 28,34 € HT et part variable de 1,35374 € HT / m³.
 - ✓ **Arthès** : part fixe de 47,4 € HT et part variable de 1,24 € HT / m³. Jusqu'en 2019 la commune d'Arthès n'était pas assujettie à la TVA. **A partir du 1^{er} janvier 2020 les tarifs 2019 sans TVA sont devenus des tarifs TTC.**
 - ✓ **Lescure** : part fixe de 41,76 € HT et part variable de 1,92 € HT / m³.
 - ✓ **Saint-Juéry** : part fixe de 52 € HT et part variable de 1,275 € HT / m³.
- Un travail sur la définition d'une trajectoire d'harmonisation de ces tarifs sera réalisé dans le courant de l'année 2021.
- **Le produit de la redevance d'eau potable est estimé à 5,8 M€ au BP 2021 (ventes d'eau + part fixe).**
- Comme l'assainissement collectif, **le budget annexe eau potable est un service public industriel et commercial financé intégralement par les usagers des communes d'Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry** (pas de possibilité de financement par le budget général).

LES CESSIONS DE TERRAINS ÉCONOMIQUES

- Depuis 2015, la politique d'investissement menée en matière de développement économique porte ses fruits en terme de ventes de terrains. **Au BP 2021, le montant attendu du produit des cessions de terrains économiques s'élève à 1,51 M€.**
- Ce haut niveau de recettes permettra de limiter au minimum la participation financière du budget général aux budgets annexes de zones.**

Evolution des cessions de terrains (en M€)



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : SYNTHÈSE

- Les recettes réelles de fonctionnement consolidées du BP 2020 s'élèvent à 86,9 M€.
- Elles diminuent de -0,1% (+1% hors produits des cessions des budgets de zones d'activités économiques). Cette évolution repose sur des hypothèses prudentes et réalistes. Elle intègre notamment les effets de la crise sanitaire avec des pertes de recettes estimées à 675 K€ (400 K€ pour les équipements aquatiques et 275 K€ pour les transports urbains).
- L'éligibilité au FPIC reste toujours incertaine. L'inscription proposée correspond au montant garanti (50% de la recette 2020).
- L'évolution du produit fiscal se limite à la seule croissance des bases d'imposition.
- La sobriété fiscale est maintenue pour la 13^{ème} année consécutive avec une stabilité des taux de cotisation foncière des entreprises, de taxe sur le foncier non bâti et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- La redevance spéciale est mise en place à partir du 1^{er} janvier 2021 (400 K€). Elle doit permettre à terme une réduction des déchets produits à la source et absorbera en 2021 une partie de la hausse des coûts de traitement des déchets.
- Le produit de TEOM progresse quant à lui de 400 K€ (+3,2%). Comme pour la fiscalité directe, les taux de cette taxe seront fixés en avril prochain. Leur niveau définitif dépendra de l'évolution des bases d'imposition qui sera notifiée dans les prochaines semaines par les services fiscaux.
- Des produits de cessions économiques qui devraient se maintenir à un niveau élevé en 2020 et qui permettront de limiter la participation du budget général aux budgets annexes de zones.

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le 12/02/2021 
ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_002-DE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2021

III. Des recettes de fonctionnement atones

IV. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré la crise

V. Un autofinancement qui se maintient à un niveau élevé

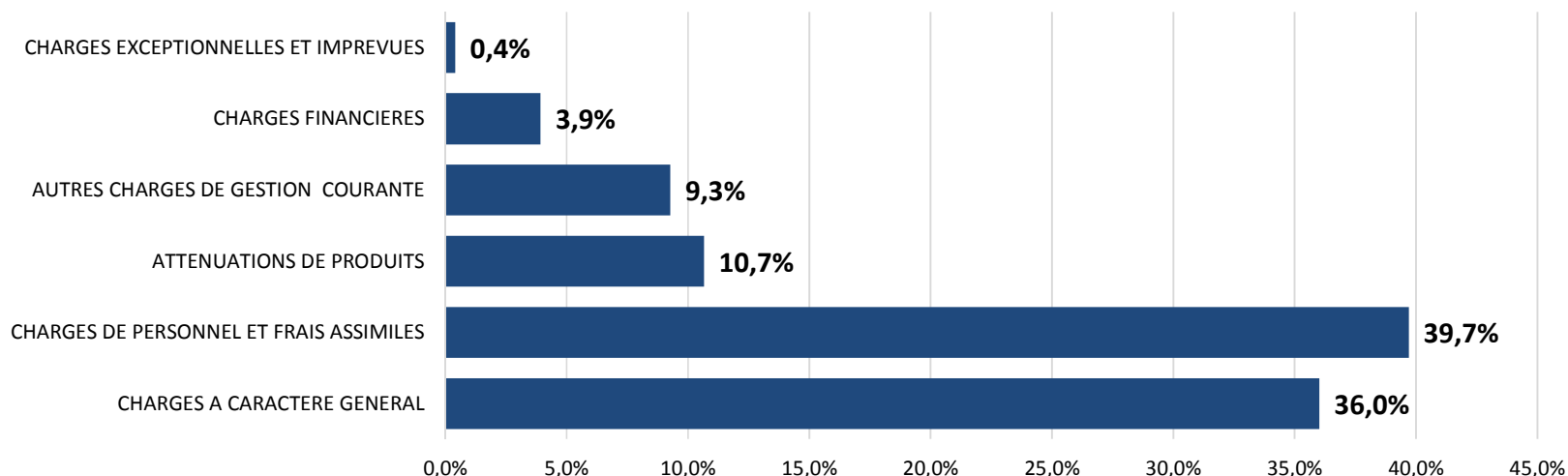
VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement qui reste soutenable

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : VISION CONSOLIDÉE

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
 Reçu en préfecture le 12/02/2021
 Affiché le 12/02/2021
 ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_002-DE

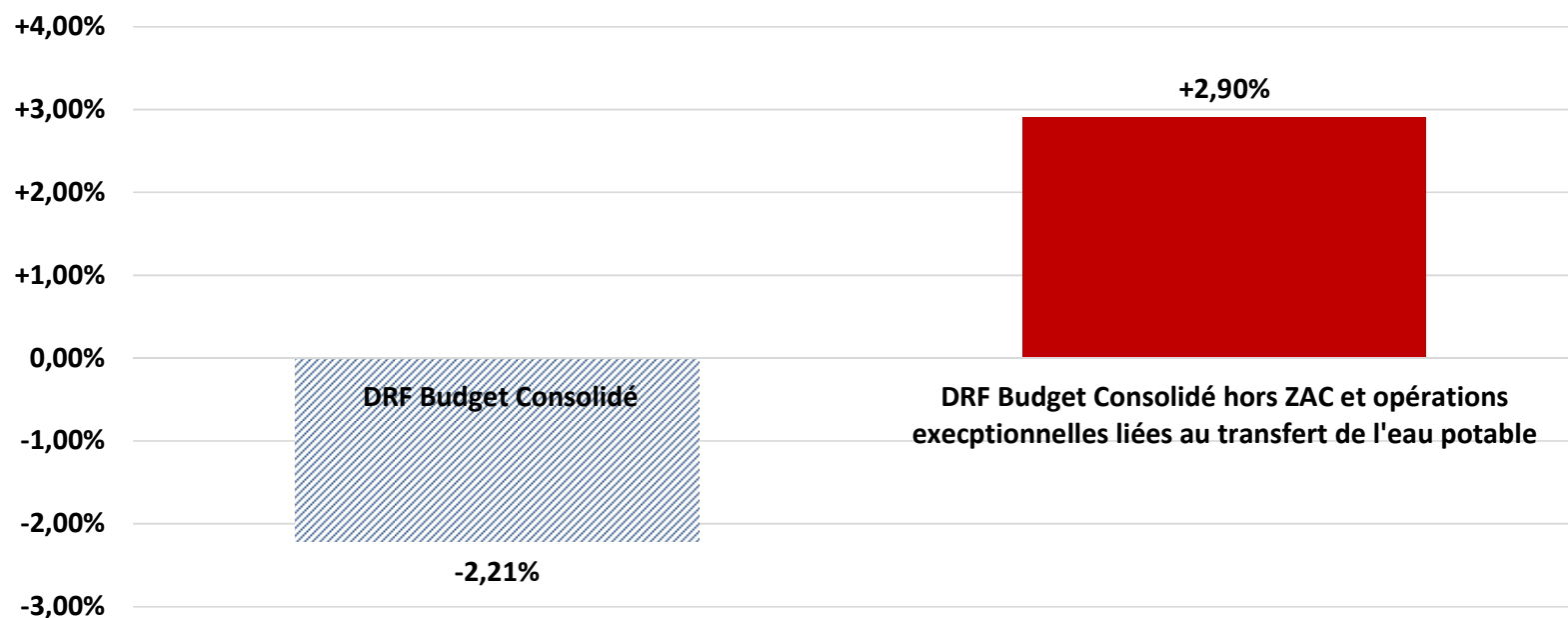
Structure des dépenses réelles de fonctionnement consolidées du BP 2021



	BP 2021
CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 220 480 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	26 696 168 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 167 732 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 238 953 €
CHARGES FINANCIERES	2 637 300 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES ET IMPREVUES	276 100 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	67 236 733 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 347 034 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 583 520 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	105 167 287 €

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Evolution Dépenses Réelles de Fonctionnement BP 2021



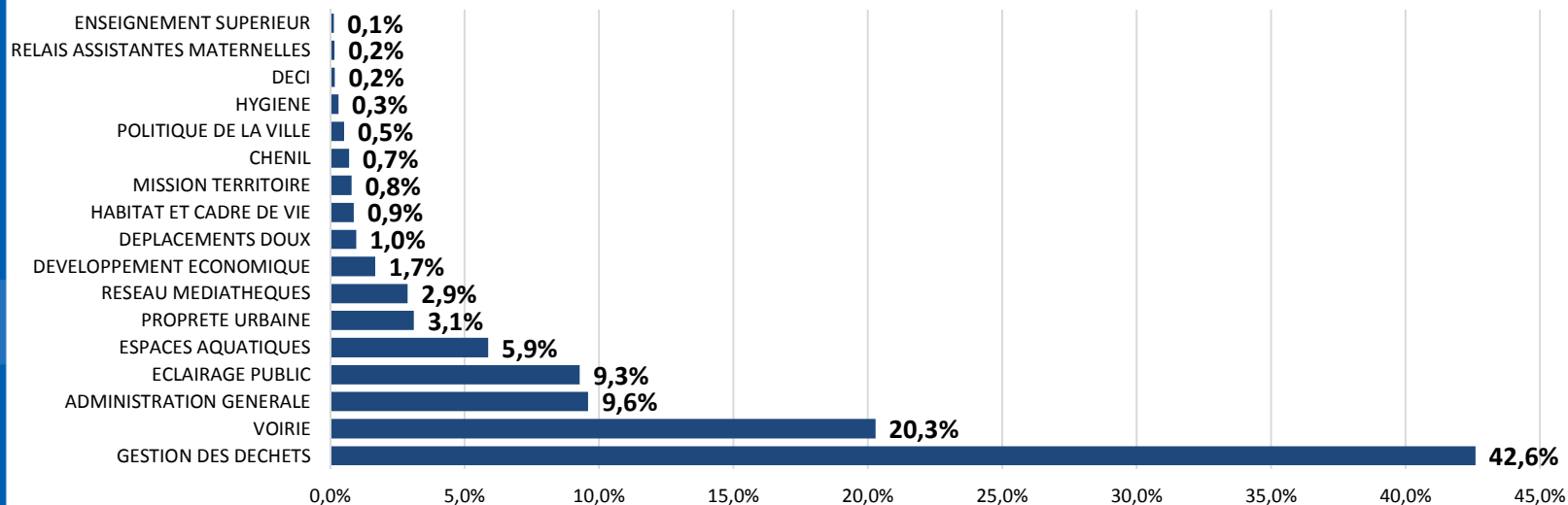
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

- **Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées s'élèvent à 67,23 M€.**
- En retraitant les budgets des zones d'activités dont les dépenses de fonctionnement sont transférées en section d'investissement par opérations d'ordre (comptabilité de stock) et les opérations exceptionnelles liées au transfert de la compétence eau potable inscrites au BP 2020 (transfert régie de recettes d'Albi), **la progression est contenue à +2,9% grâce à l'effort de l'ensemble des services de l'agglomération.**
- **Ces dépenses après retraitement s'élèvent à 66,5 M€ contre 64,6 M€ au BP 2020.**
- **Environ la moitié de cette croissance s'explique par l'augmentation des coûts de traitement des ordures ménagères.** Ces dépenses supplémentaires seront financées par les ressources affectées à cette compétence (TEOM et redevance spéciale).
- **Ces évolutions de dépenses tiennent compte des effets de la crise sanitaire sur les recettes du budget annexe transports urbains avec corrélativement une hausse de la subvention d'équilibre** de +275 K€ par rapport au BP 2020 (1,275 M€ contre 1 M€).
- **Cette progression de la subvention d'équilibre est toutefois à nuancer** car le budget supplémentaire 2020, voté en septembre dernier, intégrait déjà une augmentation de la subvention à hauteur de 400 K€ (montant plafond) pour faire face aux pertes de recettes du budget annexe transports urbains.
- A l'opposée, la principale baisse de dépenses est concentrée, comme les années précédentes, **sur les charges financières qui diminuent de 11% (-314 K€)** suite au désendettement observé depuis 2013 et à la baisse du taux moyen pondéré de la dette intercommunale.

STRUCTURE DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Charges à caractère général par budget	BP 2021	Structure en %
Budget général	16 643 568	68,7%
Budget transports urbains	1 875 700	7,7%
Budget assainissement collectif	2 051 380	8,5%
Budget zones d'activité	50 550	0,2%
Budget assainissement non collectif	9 050	0,0%
Budget parking	30 810	0,1%
Budget photovoltaïque	20 007	0,1%
Budget ZAC Innoprod	371 800	1,5%
Budget ZAC RIEUMAS	386 000	1,6%
Budget Immobilier Innoprod	219 075	0,9%
Budget Eau Potable	2 562 540	10,6%
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 220 480	100,0%

Structure des charges à caractère général du budget général - BP 2021



PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE MASSE SALARIALE

- Tous budgets confondus, **les charges de personnel sont estimées à 26 696 168 € au BP 2021**, contre 26 023 176 € au BP 2020, soit une progression de +2,6%.
- **En 2021, l'évolution des dépenses de personnel intégrera les mesures règlementaires sur lesquelles l'agglomération n'a pas d'influence. L'impact financier de ces mesures est évalué à 382 K€** (augmentation annuelle du SMIC – 8 K€, glissement vieillesse technicité et poursuite du dispositif « parcours professionnels, carrières et rémunérations » - 264 K€ et mise en place de l'indemnité de fin de contrat – 110 K€).
- Les charges de personnel seront également impactées **par la participation au financement de la protection sociale, volet santé des agents, sous la forme de la labellisation, à compter du 1^{er} janvier 2021 (150 K€).**

PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE MASSE SALARIALE

- **Les dépenses de personnel se répartissent par budget de la manière suivante :**
 - ✓ Budget général : 20 018 591,00 € ;
 - ✓ Budget transports urbains : 3 742 729,00 € ;
 - ✓ Budget assainissement collectif : 1 045 348,00 € ;
 - ✓ Budget assainissement non collectif : 74 000,00 € ;
 - ✓ Budget Eau potable : 1 815 500,00 €.
- **Ces charges de personnel sont atténuées par des recettes à hauteur de 494 100 € :**
 - ✓ Politique de la ville et animation du PLIE : 92 100 € ;
 - ✓ Remboursement du syndicat mixte du SCOT : 53 000 € ;
 - ✓ Contrat enfance de la CAF (service RAM) : 134 000 € ;
 - ✓ Participation animation contrat de transition écologique et maîtrise énergétique : 30 000 € ;
 - ✓ Remboursement personnel mis à disposition : 185 000 €.

POUR SUIVRE LA LOGIQUE DE MUTUALISATION

- La logique visant à éviter les redondances d'administration entre l'intercommunalité et ses communes membres est concrètement mise en œuvre depuis de nombreuses années.
- La communauté d'agglomération est dotée actuellement de 6 services communs** : ressources-humaines, finances, informatique, autorisation des droits du sol achats publics / assurances / affaires juridiques et système d'information géographique.
- Les périmètres de ces services n'ont cessé de croître depuis leur création, signe de leur intérêt pour les collectivités du territoire. Les communes ont ainsi pu bénéficier de l'expertise des services de l'agglomération à un coût maîtrisé.**

données après CLECT 2020	service commun ADS*	service commun RH	service commun finances	service commun informatique	service commun achats publics / assurances / affaires juridiques	TOTAL
Albi	137 562,00 €	696 937,00 €				834 499,00 €
Arthès	10 447,00 €					10 447,00 €
Cambon	8 682,00 €	4 198,00 €	20 987,00 €	882,00 €		34 749,00 €
Carlus	2 495,00 €					2 495,00 €
Castelnau de Lévis	12 508,00 €	4 198,00 €	8 394,00 €	1 049,00 €		26 149,00 €
Cunac	10 569,00 €	4 198,00 €	8 394,00 €	2 141,00 €		25 302,00 €
Dénat	6 001,00 €	4 198,00 €	6 296,00 €	1 045,00 €		17 540,00 €
Fréjairolles	6 355,00 €			655,00 €		7 010,00 €
Lescure d'Albigeois	20 430,00 €	45 186,00 €	60 136,00 €			125 752,00 €
Marssac	17 483,00 €					17 483,00 €
Puygouzon	24 607,00 €			3 395,00 €		28 002,00 €
Rouffiac	3 713,00 €	4 198,00 €	6 296,00 €	1 049,00 €		15 256,00 €
Saint Juéry	11 967,00 €	60 633,00 €	141 252,00 €	37 776,00 €	41 973,00 €	293 601,00 €
Saliès	3 992,00 €			1 045,00 €		5 037,00 €
Le Séquestre	18 246,00 €					18 246,00 €
Terssac	6 899,00 €	3 889,00 €	7 779,00 €	1 049,00 €		19 616,00 €
TOTAL	301 956,00 €	827 635,00 €	259 534,00 €	50 086,00 €	41 973,00 €	1 481 184,00 €

communes n'étant pas adhérentes du service commun

*hors personnel remis à disposition des communes

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

- Le rôle des attributions de compensation (AC) est d'assurer la neutralité financière des transferts de compétences.
- Les charges transférées ont toujours été évaluées de manière précise afin de ne pénaliser financièrement ni les communes, ni l'agglomération.
- Des clauses de revoyures sont systématiquement incluses et ont été activées en 2013 pour le transfert de la voirie « large » et en 2019 pour réévaluer au plus juste le coût des services communs.
- Le montant prévisionnel des attributions de compensation s'élève à 4,04 M€ en 2021 : 5,02 M€ en dépenses (AC « positives ») et 0,98 M€ en recettes (AC « négatives »). Ce chiffre tient compte du programme d'évaluation des charges transférées 2020 (eau potable et défense incendie notamment).

	Après CLECT 2020		
	2020 (définitif)	2021 (prévisionnel)	à partir 2022 (prévisionnel)
Albi	4 114 845,90	4 113 650,04	4 112 585,04
Arthès	110 005,54	106 594,54	104 282,54
Cambon	-183 746,30	-183 747,30	-184 500,30
Carlus	-44 835,07	-44 836,07	-46 166,07
Castelnau de Lévis	-27 522,80	-28 723,80	-25 973,80
Cunac	-47 038,30	-47 038,30	-44 177,30
Dénat	-66 712,53	-66 713,53	-64 312,53
Fréjairolles	-88 741,84	-88 740,84	-90 415,84
Lescure d'Albigeois	-47 470,74	-53 891,06	-56 670,06
Marssac	209 624,88	204 924,88	202 975,88
Puygouzon	44 773,75	44 774,75	48 610,75
Rouffiac	-67 302,49	-67 302,49	-66 102,49
Saint Juéry	-356 750,66	-364 720,78	-371 145,78
Saliès	-32 650,25	-32 649,25	-34 266,25
Le Séquestre	331 928,64	331 929,64	341 775,64
Terressac	215 856,93	215 857,93	212 868,93
	4 064 264,67 €	4 039 368,36 €	4 039 368,36 €

COTISATIONS 2021

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le 12/02/2021 
ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_002-DE

- **Le montant des cotisations prévues au BP 2021, s'élève à 76 150 €.**
- **Les principales adhésions sont les suivantes :** association des communautés de France, dialogue métropolitain, association technopolitaine Albi-Innoprod, AUAT, réseau entreprendre Tarn, initiatives Tarn, Ressources et Territoires, ADIL (partenariat de 3 ans 2020 - 2022), réseau RTES (économie sociale et solidaire)...

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

- **Montant des subventions et participations prévues au BP 2021 : 6 035 423 € (budget général). Deux lignes budgétaires concentrent 80% des dépenses : la contribution au SDIS et les subventions d'équilibre aux budgets annexes.**
- Ce poste de dépenses est composé de :
 - ✓ la participation au SDIS est stable en 2021 (3,27 M€) ;
 - ✓ subventions d'équilibre aux budgets annexes (1,43 M€) ;
 - ✓ actions économiques et enseignement supérieur (Albisia, Technopole, couveuse, initiative Tarn, aide au recrutement de salariés, concours Albi Up, Fablab...) : 187 800 € ;
 - ✓ la subvention pour le gestionnaire de l'aire d'accueil de Jarlard : 284 000 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte du SCOT : 80 000 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte Sup' Albi Tarn : 200 000 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte du CRITT : 25 000 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte rivière Tarn : 32 006 € ;
 - ✓ La participation au syndicat du Dadou (taxe capitaire) : 52 000 € ;
 - ✓ cofinancements des actions du contrat de ville : 36 600 € ;
 - ✓ créances éteintes et admises en non valeur : 14 000 €
 - ✓ ...

SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

- **Les subventions d'équilibre aux budgets annexes s'élèvent au BP 2021 à 1 434 117 €.** Ce montant est un plafond qui sera réajusté en fin d'exercice en fonction du besoin de financement effectivement constaté.
- **Elles progressent de 293 263 € par rapport au budget primitif 2020.**
- **La hausse est concentrée sur la participation au budget annexe des transports urbains qui augmente de 275 000 € : 1,275 M€ contre 1 M€ au BP 2020.** Cette évolution tient compte des effets de la crise sanitaire sur les recettes des transports urbains (-275 K€ par rapport au BP 2020). **La hausse de la subvention d'équilibre 2021 est donc le résultat de la mauvaise conjoncture économique.**
- **Dans les années à venir, la participation au budget annexe des transports devrait se stabiliser à son niveau du BP 2021, afin de financer l'amortissement du Centre Technique de Lebon.**
- **L'enveloppe prévue au BP 2021 est répartie par budget de la manière suivante :**

	BP 2020	BP 2021	Ecart
Budget transports urbains	1 000 000,00 €	1 275 000,00 €	275 000,00 €
Budget zones d'activité	51 410,00 €	42 560,00 €	-8 850,00 €
Budget parking	4 664,00 €	48 550,00 €	43 886,00 €
Budget photovoltaïque	67 980,00 €	68 007,00 €	27,00 €
Budget Immobilier Economique	16 800,00 €	0,00 €	-16 800,00 €
Total	1 140 854,00 €	1 434 117,00 €	293 263,00 €

UN DÉSENDETTEMENT QUI PERMET UNE BAISSSE DES FRAIS FINANCIERS

- Le montant des charges financières s'élève à 2 637 300,00 €.
- Elles diminuent de 313 500 € par rapport au BP 2020, soit une baisse de 11%.
- Cette réduction résulte du désendettement mis en œuvre depuis l'exercice 2013, avec une baisse de l'encours de dette de -27% entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2019, et de la baisse des taux d'intérêt.
- En 2020, ce désendettement s'est poursuivi avec une baisse de l'encours de dette de 1,55 M€, soit -1,7%.

Charges financières par budget

Budgets	BP 2020	BP 2021	Ecart
Budget général	1 670 000,00 €	1 475 000,00 €	-195 000,00 €
Budget transports urbains	38 500,00 €	35 000,00 €	-3 500,00 €
Budget assainissement collectif	920 000,00 €	875 000,00 €	-45 000,00 €
Budget zones d'activité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget assainissement non collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget parking	2 300,00 €	2 300,00 €	0,00 €
Budget photovoltaïque	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget ZAC Innoprod	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget ZAC RIEUMAS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget Immobilier Innoprod	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget Eau potable	320 000,00 €	250 000,00 €	-70 000,00 €
Total budget consolidé	2 950 800,00 €	2 637 300,00 €	-313 500,00 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : SYNTHÈSE

- Une progression des dépenses réelles de fonctionnement consolidées (à périmètre constant) contenue à +2,9% grâce à l'effort de l'ensemble des services, dont une grande partie s'explique par la hausse des coûts de traitement des ordures ménagères ;
- Des dépenses de personnel en progression de +2,6%, avec une part significative de l'augmentation contrainte par des décisions nationales ;
- Une baisse des frais financiers qui se poursuit et permet d'absorber une partie de la croissance des dépenses contraintes ;
- Une subvention d'équilibre au budget annexe transport urbain qui progresse pour faire face aux effets de la crise sanitaire ;
- L'évolution de nos charges doit nous permettre de conserver un bon niveau d'autofinancement, ceci afin d'accroître notre effort d'investissement.

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le 12/02/2021
ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_002-DE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2021

III. Des recettes de fonctionnement atones

IV. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré la crise

V. Un autofinancement qui se maintient à un niveau élevé

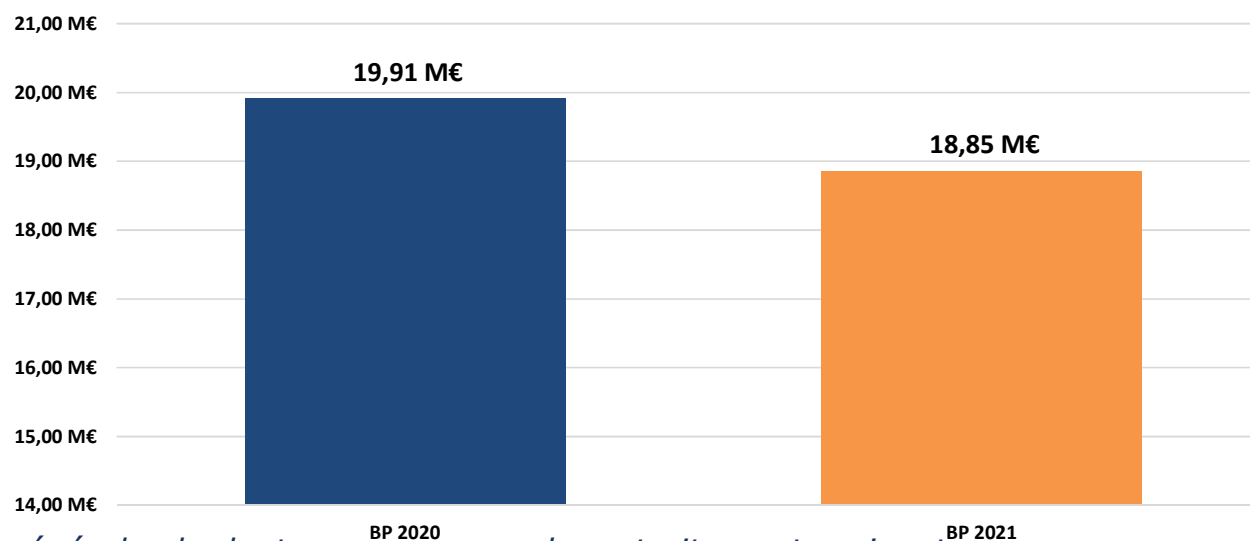
VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement qui reste soutenable

UN AUTOFINANCEMENT QUI SE RÉDUIT DE 1,06 M€

- En raison de l'atonie des recettes réelles de fonctionnement, **l'autofinancement prévisionnel diminue de 1,06 M€.**
- **Néanmoins cette diminution est à relativiser car :**
 - ✓ **le BP 2020 a été voté avant la crise sanitaire** et n'intégrait donc pas ses impacts financiers (environ 1,6 M€ en 2020 pour l'agglomération) ;
 - ✓ **cette réduction ne résulte pas d'une augmentation importante de nos dépenses de fonctionnement mais d'une baisse de nos recettes en raison de la crise sanitaire** (équipements aquatiques et transports urbains principalement).

**Autofinancement Brut prévisionnel* (= recettes réelles de fonctionnement
 - dépenses réelles de fonctionnement)**



* *Budget général + budgets annexés avec les retraitements suivants :*

les produits des cessions (comptes 775 et 7015) ainsi que les charges à caractère général (chapitre 011) des deux budgets de ZAC gérés en comptabilité de stock sont retraités en section d'investissement pour le calcul de l'autofinancement brut prévisionnel.

www.grand-albigeois.fr

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le 12/02/2021
ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_002-DE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2021

III. Des recettes de fonctionnement atones

IV. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré la crise

V. Un autofinancement qui se maintient à un niveau élevé

VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement qui reste soutenable

UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT

- **En 2019, la capacité d'autofinancement brute de la communauté d'agglomération représentait 209 € / habitant.** Pour comparaison, la capacité d'autofinancement brute des communautés d'agglomération était en moyenne de 78 € par habitant (*budget général – source DGFIP*).
- **C'est grâce à ce haut niveau d'autofinancement que l'agglomération a pu réaliser un effort d'investissement conséquent ces dernières années.** En 2019, les dépenses d'équipement par habitant de notre intercommunalité étaient supérieures de +81,3% à la moyenne des communautés d'agglomération : 252 € par habitant pour une moyenne de 139 € (*budget général – source DGFIP*).
- **Tous budgets confondus, la communauté d'agglomération a investi sur son territoire 290,1 M€ depuis 2010, soit 29,1 M€ en moyenne par an (y compris ZAC).**
- **Le maintien d'un haut niveau d'autofinancement prévu au BP 2021 permettra d'accroître l'investissement et de conserver un niveau d'équipement très supérieur à celui des autres agglomérations.**
- **Les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent à 49,54 M€* dont 33,48 M€ sur le budget général** (29,54 M€ hors rocade, maîtrise d'ouvrage déléguée et fonds de concours apportés dans le cadre du contrat territorial Occitanie).
- **Elles représentent environ 395 € / habitant sur le budget général et 585 € / habitant en consolidé sur l'ensemble des budgets.**

* Dépenses réelles d'investissement + travaux en régie + aménagements des ZAC –
remboursement de la dette – avances remboursables aux budgets annexes.

INVESTIR POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE PENDANT LA CRISE

- **Les dépenses réelles d'investissement hors dette et avances aux budgets annexes s'élèvent à 49,54 M€ contre 40,19 M€ au BP 2020.**
- En neutralisant les opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée et les fonds de concours versées dans le cadre du contrat territorial Occitanie (opérations équilibrées en dépenses et en recettes), **la croissance des dépenses d'investissement s'élève à +7 M€ au BP 2021.**
- La programmation d'investissement du BP 2021 est donc conséquente **pour soutenir les entreprises locales et le développement de notre territoire.**
- **Le BP 2021 d'investissement est marqué par :**
 - ✓ **Un renforcement des aides directes aux entreprises :** abondement fonds de soutien (170 K€ soit 2 € par habitant), immobilier d'entreprise (150 K€), création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « participations » (250 K€ de crédits en 2020 et 500 K€ sur la durée du mandat)... **De plus, l'agglomération poursuit l'aménagement des zones d'Innoprod (372 K€) et Rieumas (386 K€) et lance l'extension de l'hôtel d'entreprises ;**
 - ✓ **Une augmentation du taux de renouvellement des réseaux d'eaux usées (3 M€ d'investissements annuels contre 2 M€ lors du mandat précédent) ;**
 - ✓ **Le maintien des enveloppes budgétaires dédiées à la voirie (environ 10 M€) ;**
 - ✓ **Le lancement d'un plan de modernisation des déchetteries du territoire (projet de 4,3 M€ dont 2,6 M€ de crédits votés en 2021) ;**
 - ✓ **La poursuite du plan de renouvellement des bus en recherchant une plus grande sobriété énergétique (acquisition de véhicules à hybridation légère) ;**
 - ✓ **La montée en puissance des crédits prévus pour la mutualisation et la modernisation du service public local (construction du centre technique Lebon).**

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

▪ Les investissements contractualisés avec des tiers :

1 410 425 €

- ✓ Aménagement de la rocade (dont solde travaux murs antibruit) : 949 475 € ;
- ✓ Aménagements de sécurité RN 88 (études) : 200 000 € ;
- ✓ Opération CPER institut universitaire Champollion : 260 950 € ;

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements liés aux objectifs d'attractivité du projet d'agglomération : 4 630 367 €**
 - ✓ Habitat - logement : 824 000 € (prêt 1^{ère} clef en Albigeois, habitat social, programme d'intérêt général du Département, programme de relogement dans le cadre du projet CANTEPAU DEMAIN et diagnostics énergétiques) ;
 - ✓ Développement économique : 3 542 367 €, soit :
 - ✓ Abondement fonds de soutien : 170 000 € (2 € / hab. en plus des 250 K€ déjà engagés pour le fonds L'OCCAL de la Région) ;
 - ✓ Aides à l'immobilier d'entreprises : 150 000 € ;
 - ✓ Innovation : 85 000 € ;
 - ✓ Extension hôtel d'entreprises et acquisitions de mobilier : 1 549 567 € ;
 - ✓ Aménagements sur les zones d'activités : 887 800 € ;
 - ✓ Signalétique des zones d'activités : 60 000 € ;
 - ✓ Réserves foncières : 350 000 € ;
 - ✓ Participations à des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) : 290 000 € (250 K€ pour la SCIC « participations » et 40 K€ pour la SCIC « agriculture »).
 - ✓ Déploiement réseau communautaire de fibre optique : 264 000 € ;

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Les investissements destinés à la mise en œuvre du plan de déplacement urbain et à la mobilité durable : 6 083 200 €

- ✓ Parcs multimodaux (Caussels, Rieumas, Route de Castres...) : 795 000 € ;
- ✓ Mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain (compléments études gare multimodale , 4ème pont...) : 60 000 € ;
- ✓ Achèvement des travaux de la passerelle sur le Tarn : 2 312 000 € ;
- ✓ Aménagements déplacements doux et service vélo : 1 326 000 € ;
- ✓ Plan de modernisation des bus : 890 000 € (3 autobus standards thermiques mild-hybrides + 1 véhicule pour les personnes à mobilité réduite) ;
- ✓ Services aux usagers et équipements sur le réseau de transport urbain : 280 200 € ;
- ✓ Stationnement (Parking Jean Jaurès, provision kiosques de mobilité) : 70 000 € ;
- ✓ Travaux prioritaires de mise en conformité du parking des temps modernes (poursuite travaux d'étanchéité) : 350 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements en faveur de l'aménagement de l'espace : 18 753 516 €**
 - ✓ Assainissement (hors pluvial) : 2 926 970 € ;
 - ✓ Eau potable (hors défense incendie) : 5 494 100 € (dont 0,89 M€ pour la station de production d'eau potable et 3,22 M€ de travaux sur les réseaux) ;
 - ✓ Assainissement non collectif : 3 000 € ;
 - ✓ Défense incendie : 54 900 € ;
 - ✓ Travaux de voirie : 6 966 390 € (dont 343,42 K€ de travaux en régie) ;
 - ✓ Eclairage public : 1 512 783 € (dont 100 K€ de travaux en régie) ;
 - ✓ Travaux d'assainissement pluvial : 1 295 273 € ;
 - ✓ Bassins versants : 147 500 € ;
 - ✓ Provision biodiversité : 10 000 € ;
 - ✓ Mise en œuvre du plan local d'urbanisme intercommunal et poursuite des plans en cours d'instruction : 210 000 € ;
 - ✓ Aire de grand passage : 40 000 € ;
 - ✓ Aire d'accueil des gens du voyage (prescriptions du plan départemental) : 92 600 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements pour le cadre de vie des Grands Albigeois : 1 338 440 €**
 - ✓ Equipements aquatiques (Atlantis et Taranis) : 557 450 € (dont changement filtration 320 K€, vestiaires du personnel 22 K€ et étude de faisabilité couverture bassin Taranis 40 K€) ;
 - ✓ Equipements culturels (médiathèques) : 780 990 € (dont rénovation équipements thermiques et amélioration du bâtiment Pierre Amalric 525 K€ et acquisitions d'ouvrages 128 K€).
- **Les investissements en faveur de la qualité du service public de proximité : 4 381 000 €**
 - ✓ Gestion des déchets (containerisation tri, programme de conteneurs enterrés, ...) et propreté urbaine : 1 765 000 € ;
 - ✓ Programme de réhabilitation et modernisation des déchetteries : 2 600 000 € (déchetterie de Gaillaguès, rénovation de Ranteil et réfection voirie d'accès de Ranteil) ;
 - ✓ Chenil (étude d'opportunité évolution du site) : 16 000 €.

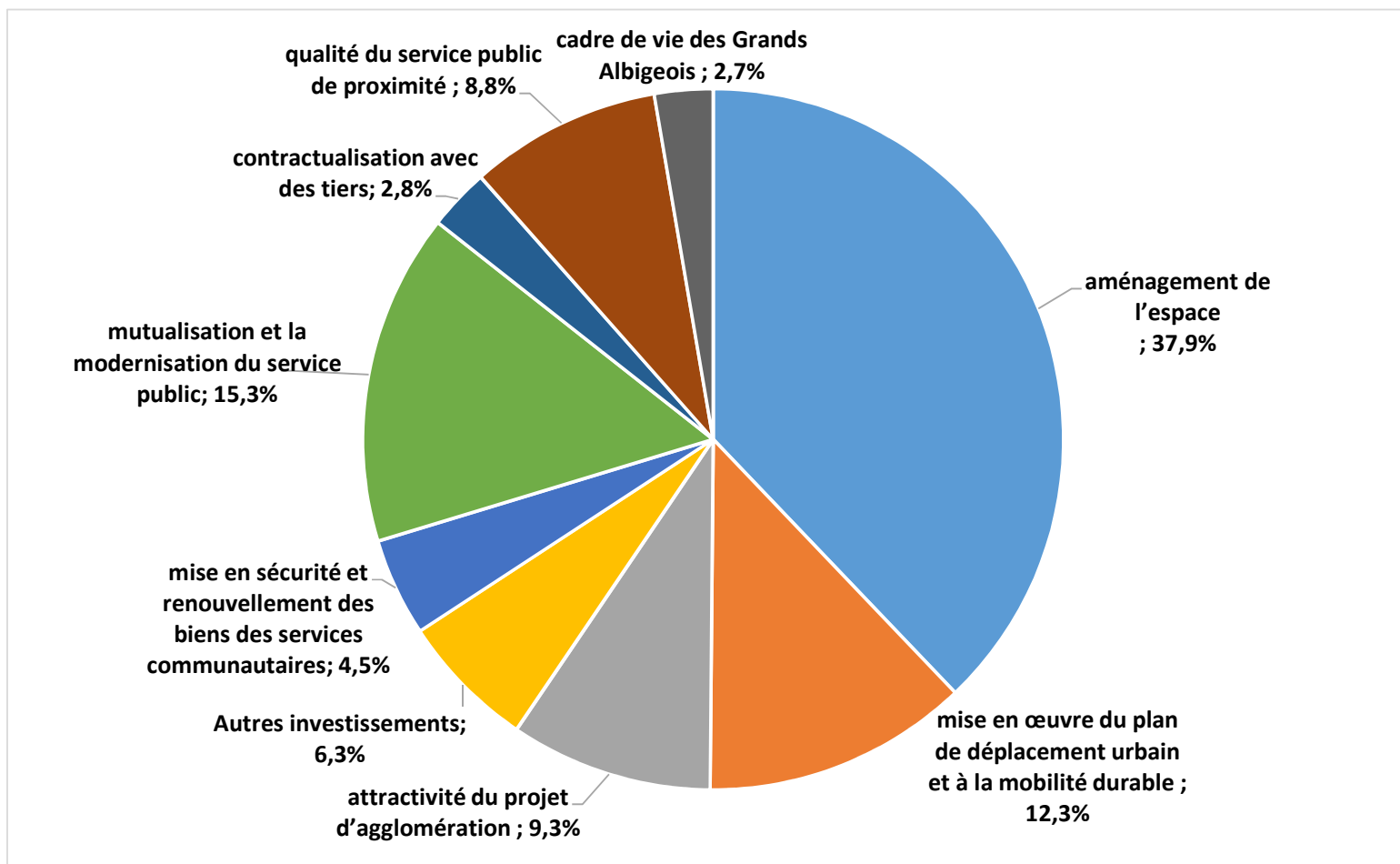
LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements de mise en sécurité et de renouvellement des biens des services communautaires : 2 243 640 €**
 - ✓ Renouvellement des véhicules de collecte des ordures ménagères : 810 000 € ;
 - ✓ Renouvellement des véhicules de la propreté : 476 000 € ;
 - ✓ Renouvellement des véhicules de la régie voirie : 199 000 € ;
 - ✓ Renouvellement du parc automobile et grosses réparations : 134 500 € ;
 - ✓ 624 140 € pour diverses interventions, dont l'accessibilité des bâtiments publics, le renouvellement des équipements informatiques et les travaux de mise aux normes des bâtiments.
- **Les investissements pour la mutualisation et la modernisation du service public : 7 576 880 €**
 - ✓ Déploiement du projet de « e-administration » et communication numérique : 100 000 € ;
 - ✓ Centre technique Lebon : 7 446 880 €. 3 844 940 € sur le budget général (Parc auto communautaire, DSI, station carburant) et 3 601 940 € sur le budget annexe des transports urbains ;
 - ✓ Déploiement téléphonie sur réseau NTIC : 30 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements en matière de cohésion sociale : 278 804 €**
 - ✓ Projet Cantepau demain : 278 804 €.
- **Les autres investissements : 2 843 236 €**
 - ✓ **Opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée, donnant lieu à un remboursement : 1 180 000 €** (480 K€ pour le giratoire sur la RD 90, 635 K€ pour le doublement de la route de la Drèche et 65 K€ pour le reversement de subventions de l'Agence de L'Eau dans le cadre du SPANC) ;
 - ✓ **Fonds de concours versés aux communes dans le cadre du contrat territoriale Occitanie : 1 663 236 €** (171 496 € pour la création d'un skate park et d'un snake run, 1 161 713 € pour la cuisine centrale de la commune d'Albi et 330 027 € pour les aménagements partie nord parc de Pratgraussals – délibération du 9 octobre 2019). Dans le cadre de cette contractualisation, le soutien de la région aux projets communaux est conditionné à l'octroi par l'agglomération d'un fonds de concours équivalent à celui de la subvention régionale.

SYNTHÈSE DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le 12/02/2021 
ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_002-DE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2021

III. Des recettes de fonctionnement atones

IV. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré la crise

V. Un autofinancement qui se maintient à un niveau élevé

VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement qui reste soutenable

UN RALENTISSEMENT DU RYTHME DE DÉSENDETTEMENT 2020

- **Au 31 décembre 2020, l'encours de dette consolidé (budget général + budgets annexes) de l'agglomération s'élève à 90,69 M€ :** 42,54 M€ sur le budget principal (dont 12,5 M€ de dette récupérable voirie), 2,14 M€ sur le budget annexe transports urbains, 29,86 M€ sur le budget annexe assainissement collectif, 0,358 M€ sur le budget annexe parking des temps modernes et 15,79 M€ sur le budget annexe eau potable.
- Par ailleurs, le budget général a accordé des avances remboursables aux budgets annexes (encours au 1^{er} janvier 2021) photovoltaïque (210 273,97 €), ZAC Innoprod (3 258 950 €), ZAC Rieumas (1 720 000 €) et zones d'activités (455 895,60).
- **En 2020, l'agglomération a poursuivi son désendettement. Son encours de dette s'est réduit de 1,55 M€.** Ce qui poursuit la tendance constatée entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2019 : diminution de l'encours de dette de 28,66 M€, soit une baisse moyenne de 5,05% par an (-4,8 M€ par an en moyenne).
- **Ce désendettement génère une baisse importante de notre annuité de dette.**
- **Il nous permet également de conserver une capacité de désendettement inférieure à 3 ans et à la moyenne des autres agglomération (4,6 ans en 2019).**
- **Le coût moyen pondéré de la dette est de 3,16%.** La durée de vie résiduelle moyenne est de 12 ans et 4 mois.
- **77,16% de l'encours de dette est positionné sur des taux fixes classiques.**
- **Aucun emprunt toxique n'est présent dans l'encours de l'agglomération.**

UN EMPRUNT D'ÉQUILIBRE EN HAUSSE

- **L'emprunt d'équilibre du budget primitif 2021 consolidé s'élève à 28,52 M€ contre 21,36 M€ au BP 2020.**
- Il s'agit de la variable d'ajustement du budget primitif. **Il sera réduit lors de la reprise des résultats du compte administratif 2020 au moment du vote des budgets supplémentaires 2021.**
- **L'objectif est de stabiliser l'encours de dette en 2021.**
- En 2021, **les remboursements d'emprunts inscrits au BP s'élèvent à 10,5 M€** (ensemble des budgets), dont 990 K€ de provision pour le remboursement in fine de l'émission obligataire groupée réalisée en 2012.

Emprunts d'équilibre par budget

Budgets	BP 2020	BP 2021	Ecart
Budget général	9 555 314,86 €	15 805 430,38 €	6 250 115,52 €
Budget transports urbains	1 869 208,85 €	3 579 579,00 €	1 710 370,15 €
Budget assainissement collectif	2 458 560,34 €	2 206 208,00 €	-252 352,34 €
Budget zones d'activité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget assainissement non collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget parking	338 000,00 €	330 000,00 €	-8 000,00 €
Budget photovoltaïque	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget ZAC Innoprod	344 000,00 €	196 800,00 €	-147 200,00 €
Budget ZAC RIEUMAS	1 444 468,00 €	0,00 €	-1 444 468,00 €
Budget Immobilier Economique	706 215,00 €	1 520 145,00 €	813 930,00 €
Budget Eau Potable	4 642 228,15 €	4 885 440,00 €	243 211,85 €
Total	21 357 995,20 €	28 523 602,38 €	7 165 607,18 €

CONCLUSION

- **Le BP 2021 s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire.** Cette dernière a fragilisé la santé financière des collectivités et plus particulièrement les intercommunalités dont les recettes dépendent beaucoup des impôts économiques.
- **Dès le début de la crise, l'agglomération s'est mobilisée pour soutenir le tissu économique du Grand Albigeois.** Ainsi l'agglomération a voté en 2020 un plan de relance qui représente un investissement de 2 M€, dont 92% en aides directes pour les entreprises du territoire.
- **Le BP 2021 s'inscrit dans cette trajectoire en étant massivement orienté vers l'investissement.**
- **Le BP 2021 repose sur plusieurs piliers :**
 - ✓ **Une croissance de nos dépenses de fonctionnement contenue au plus juste : +2,9% (+1,9 M€),** afin de conserver un bon niveau d'autofinancement de l'investissement ;
 - ✓ **Des taux de fiscalité directe inchangés** (CFE, foncier non bâti et TH sur les résidences secondaires), avec des hypothèses de croissance de recettes prudentes et réalistes. **Hors produits des cessions, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de +1% (+0,82 M€).**
 - ✓ **Un accroissement des dépenses d'investissement de 7 M€ qui nous permettra de conserver un effort d'équipement très supérieur à la moyenne des agglomérations. Les opérations d'investissement programmées au BP 2021 s'élèvent à 49,54 M€, soit 585 € / habitant.**
 - ✓ **Un emprunt d'équilibre qui est la variable d'ajustement du budget et qui progresse de 7 M€ par rapport au BP 2020. Le montant des emprunts d'équilibres sera réajusté lors du vote des comptes administratifs 2020 et de la reprise des excédents reportés.**



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le 12/02/2021

ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_002-DE

SLOW

Liste des abréviations

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- **CEE : certificats d'économies d'énergie**
- **CFE : cotisation foncière des entreprises**
- **CIF : coefficient d'intégration fiscale**
- **CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**
- **DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle**
- **DGF : dotation globale de fonctionnement**
- **FB : foncier bâti**
- **FNB : foncier non bâti**
- **FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources**
- **IFER : impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau**
- **LFI : loi de finances initiale**
- **LPFP : loi de programmation des finances publiques**

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- **NOTRe** : nouvelle organisation territoriale de la République (loi du 7 août 2015)
- **TASCOM** : taxe sur les surfaces commerciales
- **TEOM** : taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- **TEPCV** : territoire à énergie positive pour la croissance verte
- **TH** : taxe d'habitation
- **TVA** : taxe sur la valeur ajoutée
- **VT** : versement transport
- **RIFSEEP** : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- **ZA** : zones d'activités